



DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 15/09/2025

Nombre de membres composant le Conseil Municipal : 15

Nombre de membres en exercice : 15

Nombre de Conseillers Présents : 14

Nombre de Conseillers représentés : 0

Début de séance : 20h30

Fin de séance : 22h05

DATE DE CONVOCATION
09/09/2025

AFFICHAGE LE
29/09/2025

L'an deux mille vingt-cinq, le lundi 15 septembre, le Conseil Municipal, s'est réuni, en session ordinaire, salle Sancey-Richard, sur convocation régulière adressée à ses membres le mardi 9 septembre 2025, par Monsieur le Maire qui a présidé la séance.

Présents :

Gérard Dèque, Laurent Poncet, Lucie Rousselet-Jurcevic, Nicolas Métivier, Gaël Marandin, Francis Meuterlos, Samuel Péridy, Estelle Remacle, Florence Collino, Sandrine Boillot, Thierry Rolland, Bénédicte Lavier, Hervé Lacroix, Vanessa Jeannin.

Excusés :

Absent : Marlène Benoit.

Pouvoirs :

Secrétaire : Laurent Poncet

DECISIONS MODIFICATIVES : BUDGET EAU (RUE DU VILLAGE ET BOIS DU ROI)

M. le Maire laisse la parole à Laurent Poncet, adjoint en charge de la gestion de l'eau, qui explique qu'en 2025 il avait été décidé d'inscrire au budget des travaux de remises sous domaines public des branchements privées et la création d'une nouvelle canalisation dans le secteur Bois du Roi (pour rappel la première phase a été réalisée en 2024 sur cette zone).

Toutefois, le chiffrage de ce chantier n'était pas complètement abouti au moment du vote du budget en avril dernier.

Ainsi, après investigations plus poussées, il s'avère que les travaux avenue du Bois du Roi estimés initialement à 50.000,00 € TTC s'élèveront à priori à 72.220,80 € TTC .

Au global, pour tenir compte des différences de coûts de travaux (également sur de FEEDER) et de subventions à percevoir, l'emprunt initialement prévu de 60.000 € devrait donc passer à 95.826,87 €.

Les élus souhaitent vivement réaliser ces travaux qui permettent de positionner le réseau sur des espaces relevant du domaine public, sachant que la compétence eau potable sera transférée au 31/12/2025 et que dans le schéma directeur, ce projet ne sera pas prioritaire.

Le budget doit donc être modifié en ce sens :

Cet exposé entendu et après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité :

- approuve les modifications du budget général suivantes :

- Dépense : Article 21538 : + 35.826 €**
- Recette : Article 1641 : + 35 826 €**

- autorise le Maire à signer les pièces s'y rapportant.

Ainsi délibéré les jours, mois et an que dessus.

Ont signé au registre les membres présents.

Pour extrait certifié conforme.

Fait à Métabief,

Le Maire,

Gérard DEQUE

